

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD185

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 26 CA

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« émissions »,

insérer les mots :

« parmi les véhicules »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.